



Sucession enfants d'une famille recomposée(remariage en communau

Par **Sylviane**, le **02/08/2010** à **19:58**

Bonjour,
Je vous remercie de bien vouloir m'aider à concrétiser mon projet en m'indiquant s'il existe une solution pour pouvoir faire profiter d'un achat à mes seuls enfants sachant que je suis marié sous le régime de la communauté des biens avec le père de ceux-ci, qui a déjà eu deux enfants d'un premier mariage. En effet, je souhaite acquérir un terrain dans le village où nous vivons avec mes deux enfants et mon mari puisque ses deux précédents enfants sont grands et n'ont jamais vécus avec nous. Je voudrais que mes enfants puissent par la suite aménager ce terrain et qu'ils en soient les seuls héritiers. Y'a t-il une procédure qui le permette ? Comment faut-il faire ? Quel document notarial pourrait nous certifier cette succession qui me paraît légitime ?
En vous remerciant à l'avance, recevez, Monsieur, Mademoiselle ou Madame, mes respectueuses salutations.